



Hérouville, le 07 juillet 2017



L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de
l'Education nationale du Calvados

à

Monsieur le Maire
en mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 GONNEVILLE SUR HONFLEUR

Division de l'Organisation
Scolaire et de la Scolarité
DOSS 1

Objet : Rythmes scolairesMonsieur le Maire, *M. Le Sauvage,*

Référence
I2017/ML
Dossier suivi par
Mathilde LEJEUNE
Téléphone
02 31 45 95 35
Télécopie
02 31 45 96 70

Suite à la parution du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, vous m'avez transmis un dossier relatif à une demande de modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2017.

Au terme d'une instruction attentive de votre dossier qui réunit tous les éléments nécessaires, je vous informe que j'ai décidé de vous accorder une dérogation pour la mise en œuvre dès la rentrée 2017, d'une organisation hebdomadaire du temps scolaire sur 4 jours.

Mél.
dsden14-doss1@ac-caen.fr

Cet avis favorable est conditionné à :

2, place de l'Europe B.P.90036
14208 Hérouville Saint Clair Cedex

- la possibilité, pour l'autorité compétente, d'assurer le bon fonctionnement des circuits de transport des élèves ;
- la communication impérative pour le 11 juillet des horaires des écoles de votre territoire à l'adresse suivante dsden14-iena@ac-caen.fr

Il vous appartient donc, d'ici le 11 juillet, de prendre l'attache de l'autorité compétente en matière de transport scolaire, de recueillir son accord en vous assurant de la concordance des horaires scolaires avec ceux des transports (recueil et dépôt des élèves).

Ces deux opérations effectuées, mes services pourront procéder à la mise à jour de la base nationale des horaires des écoles pour la rentrée 2017, qui finalise la procédure dérogatoire accordée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien sincèrement,

Mathias Bouvier
Mathias BOUVIER